



Datum / Date: 28/06/2016
Uur / Heure: 11:17
Vraag / Question: n° 12819

**Question orale de la Députée Kattrin JADIN
à Monsieur Koen GEENS, Ministre de la Justice,
concernant l'état d'avancement de la numérisation de la Justice
- déposée le 23 juin 2016 -**

Monsieur le Ministre,

Un protocole d'accord concernant le processus de numérisation de la Justice a été récemment signé entre le SPF Justice, les différents ordres d'avocats, notaires et huissiers. Celui-ci engage notamment l'ensemble des acteurs à soutenir le déploiement des projets e-Box, e-Deposit ou encore e-Payment, qui permettront la transmission électronique de toute une série de pièces juridiques de manière instantanée, bien moins coûteuse et totalement sécurisée.

Votre département aurait en outre précisé qu'un certain nombre d'autres applications pourraient voir le jour dans les prochains mois. Les professionnels du secteur ont, de leur côté, proposé la création à court terme d'une plate-forme virtuelle commune, accessible à l'ensemble des acteurs de la Justice.

Ce sont autant d'avancées très positives, mais qui ne pourraient cependant masquer le retard que continue d'accuser le processus d'informatisation du SPF Justice. Celui-ci reste en effet un obstacle substantiel au fonctionnement optimal de l'appareil juridique, surtout lorsque l'on sait qu'une informatique performante demeure indispensable pour une véritable rationalisation des coûts et la modernisation de l'organisation.

Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- A quelle échéance l'ensemble des acteurs de la Justice concernés pourront-ils se voir accordé l'accès effectif aux différentes applications prévues par ce protocole d'accord?
- Quelle sera la fonction précise de cette plateforme virtuelle commune ? Celle-ci sera-t-elle compatible avec les applications développées par votre département ?
- Pouvez-vous m'informer plus en détail des différentes applications actuellement en cours de développement au sein de votre département, ainsi que la date à laquelle celles-ci pourraient-elles être déployées ?
- Qu'en est-il de l'état d'avancement actuel du processus d'informatisation du SPF Justice ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Kattrin JADIN

Auteur	Katrin Jadin (MR)	NR. 12819
ONDERWERP	l'état d'avancement de la numérisation de la Justice	
OPSTELLER		
KABINET		

REPONSE

Chère Collègue,

Le protocole a pour ambition d'instaurer une collaboration à long terme entre les organisations des professions juridiques et le SPF Justice, et d'y donner un cadre.

Le protocole énumère de manière concrète dix projets :

3 d'entre eux, à savoir e-Box, e-Deposit et la plateforme pour le recouvrement des créances non contestées, ont démarré le 2 juillet dernier après que les arrêtés royaux, qui règlent leur mise en œuvre et leur entrée en application, aient été publiés au Moniteur Belge le jour de la signature du protocole, soit le 22 juin 2016.

Le protocole a l'ambition de réaliser les 7 autres projets durant l'année judiciaire 2016-2017. Je souligne qu'il revient aux organisations des professions juridiques d'assurer la réalisation et le déploiement techniques de ces applications. Il va de soi qu'il revient au Parlement et à moi-même, Ministre de la Justice, de créer le cadre juridique nécessaire.

L'intention n'est pas de créer une plateforme qui engloberait tout. Par contre, c'est bien évidemment un choix stratégique que d'interconnecter les diverses plateformes développées par les professions à l'intention de leurs praticiens, et de les connecter, via le SPF Justice, aux services de ce SPF et à l'Ordre Judiciaire, le tout au niveau national. C'est ce que l'on réalise maintenant avec e-Box et e-Deposit.

3) et 4) Comme vous l'aurez constaté lors de mon précédent exposé, au sein de cette Commission, sur l'état des lieux d'un certain nombre de projets ICT, votre question va plus loin que ce qu'il m'est possible de répondre dans le cadre d'une question orale. C'est pourquoi je me propose de donner dans le courant de l'automne, comme la fois précédente, des précisions sur une série de projets ICT, dont quelques-uns feront également au même moment l'objet de projets de loi.